

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE GRASSE

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE CAGNES-SUR-MER

des

*Direction Générale
 des Services*

Délibérations du Conseil Municipal

DE LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER

OBJET : RESEAU DE TRAMWAY - LIGNE 4 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L.122-1-V ET R.122-7-III DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

SÉANCE DU 24 MARS 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45	Présents : 35 Votants : 44	Date de la convocation : 17/03/2023	Date de l'affichage : 27/03/2023
--	---	--	---

Le **vingt quatre mars deux mille vingt trois** à 16 H 00, le Conseil municipal, convoqué le **dix sept mars deux mille vingt trois**, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Rosette GERMANO, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Sébastien SALAZAR, Carine PAPY, James NICOLAI, Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Gaëtane DEREPA, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Daniel MAGUIN, Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Karin HARTMANN, Loïc TOSCANO

POUVOIRS RECUS DE: Mesdames, Messieurs

Nathalie AZOULAY à Sarah LESCANE
 Marie ROFIDAL à Annie ROSELIA
 Paul BENSADOUN à Pierrette ALBERICI
 Bernard SONGY à Roland CONSTANT
 Margaux RAVARY à Nicolas DELWICH
 Bernard MOURET à Alain GAGGERO
 Hassan GOMRI à Laurence TRASTOUR-ISNART
 Dominique SCHMITT à Louis NEGRE
 Michel LEBON à Jean-Paul PEREZ

ABSENT (S) : Lohann DUROX

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Romain ALLEMANT

oooooooo



La politique de transport de la Métropole Nice Côte d'Azur est depuis de nombreuses années résolument tournée vers une mobilité plus durable, afin de préserver l'environnement. Le nouveau schéma directeur du réseau de transport urbain métropolitain à l'horizon 2040 prévoit le développement d'un réseau structurant de transports propres.

La Métropole poursuit donc l'extension de son réseau de tramway, après la réalisation de ses 3 premières lignes. La ligne 4, d'une longueur de 7,1 kilomètres, sera la première ligne à « sortir » de Nice pour desservir l'Ouest, avec les deuxième et troisième plus grandes communes de la Métropole que sont respectivement Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var.

Les services de la ville de Cagnes-sur-Mer et ceux de la Métropole Nice Côte d'Azur ont travaillé en concertation à l'élaboration des dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'évaluation environnementale du projet. Afin de poursuivre la procédure d'instruction, la commune de Cagnes-sur-Mer est à présent sollicitée pour émettre un avis sur les incidences environnementales du projet de la ligne 4 du tramway.

La création de cette nouvelle ligne, outil majeur de la lutte contre le changement climatique, complètera le réseau actuel de transport en commun en offrant un niveau de service accru. En favorisant une augmentation significative du nombre de voyageurs l'empruntant à l'échelle de la Métropole, cette ligne contribuera ainsi activement à la volonté d'accélération de la transition écologique.

L'ambition de la ligne 4 de tramway s'articule autour de 3 axes majeurs, environnementaux, climatiques et économiques :

- développer et améliorer significativement l'offre de transport urbain afin de permettre une réduction sensible de la circulation automobile et des nuisances qu'elle engendre ;
- faciliter le report modal avec la création de parc-relais au débouché de l'avenue du Val Fleuri, à l'hippodrome et au terminus du parc des sports Sauvaigo ;
- requalifier l'espace public et développer les modes doux de déplacement en élargissant les trottoirs, en créant des pistes cyclables, en embellissant et en végétalisant les espaces partagés.

Ce mode de transport structurant sera également un atout pour l'attractivité socio-économique de la commune de Cagnes-sur-Mer, en reliant notamment les pôles d'activité que sont le CADAM, l'aéroport, l'Arénas, l'institut Arnault Tzanck, le quartier des Vespins et du Val Fleuri, le Cros-de-Cagnes et son petit port, l'hippodrome, le nouveau PEM du quartier de la gare et le centre-ville.

A l'instar de la requalification réussie du bord de mer, la création de la ligne T4 améliorera considérablement la qualité de vie de nos concitoyens en centre-ville, sur des axes aussi importants que la RN7 ou le boulevard Maréchal Juin.

La qualité de vie des riverains sera améliorée par la réduction de la vitesse et du nombre de véhicules sur les voies. La requalification de façade à façade permettra l'embellissement général d'une ville plus apaisée, plus moderne et surtout plus verte avec, le long du corridor de la ligne 4, la préservation et la plantation de 1 200 arbres et la création d'une plateforme engazonnée de 25 000 m².

En ce qui concerne le seul territoire de notre commune, il est prévu de conserver 159 arbres et d'en planter 574, portant ainsi le nombre total d'arbres le long de la ligne à 733. La plateforme tram végétalisée représentera une superficie de 13 850 m² et 6 405 m² de terre-pleins et massifs seront plantés.

Afin de favoriser l'intermodalité, 3 parcs-relais sur la commune offriront 900 places de stationnements aux usagers, renforçant l'attractivité de la ville.

Ainsi les bénéfices attendus sont de plusieurs ordres :

- faciliter les déplacements grâce à cette offre de transport supplémentaire,
- réduire la pollution et le bruit,
- offrir un cadre de vie requalifié, avec une ville plus verte, plus apaisée, plus moderne et plus belle,
- favoriser l'activité économique et accroître l'attractivité de la commune.

Eu égard à ce qui précède, il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable sur le dossier d'autorisation environnementale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document de réponse auprès des demandeurs concernant le dossier d'autorisation environnementale.

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

Fait et délibéré à Cagnes-sur-Mer, les jour/an et mois susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,

Romain ALLEMANT